



# Message accompagnant le projet de décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction d'une école primaire « Mabillon V », à Monthey

---

*Le Conseil d'État du canton du Valais*

*au*

*Grand Conseil*

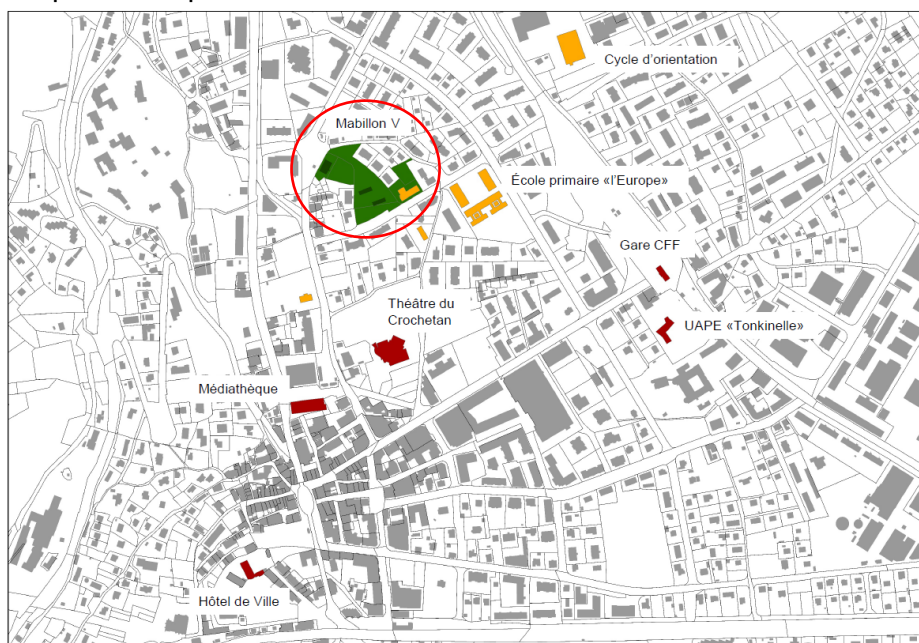
Monsieur le Président,  
Mesdames les députées, Messieurs les députés au Grand Conseil,

## 1. Contexte

Nous avons l'honneur de vous soumettre, par ce message, un projet de décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction de la nouvelle école primaire « Mabillon V », à Monthey.

Durant la présente année scolaire, les écoles primaires de Monthey accueillent un peu plus de 1'400 élèves répartis dans 11 bâtiments scolaires. Quant à l'école de Mabillon V, elle scolarisera quelque 370 élèves en provenance de trois bâtiments à savoir :

- Les Genêts (ancienne école de commerce datant de 1930) pour 4 classes.
- Mabillon III (datant des années 60) pour 4 classes.
- Mabillon IV (datant de 1976) pour 8 classes et qui ne répond pas aux normes parasismiques actuelles.



L'analyse des besoins et des coûts a montré qu'il est nécessaire d'améliorer les conditions de scolarisation de nombreux écoliers montheysans. En effet, plusieurs centres scolaires ne satisfont plus aux normes en vigueur et/ou exigeraient d'importants investissements en termes d'assainissement. De plus, les pavillons Mabillon I et II, qui n'accueillent plus de classes, sont également amenés à disparaître.

Le nombre actuel de salles de gymnastique ne permet pas non plus de répondre aux exigences fédérales en matière d'éducation physique à l'école, car seules 2 leçons hebdomadaires sur 3 peuvent se dispenser dans un espace dédié.

En outre, en raison de l'évolution des formes d'enseignement, les besoins et les exigences des espaces et volumes des classes ont fortement augmenté ces dernières années. Dans ces conditions, le mandat de formation ne peut plus être mené à satisfaction dans les actuels bâtiments scolaires « Mabillon III, Mabillon IV et Genêts ».

Un concours a donc été organisé afin de trouver le meilleur projet pour la construction d'un ensemble regroupant des fonctions scolaires et extra-scolaires répondant aux normes actuelles. Un des objectifs était de favoriser le développement harmonieux des différentes activités sur le même site afin de trouver des polyvalences et des complémentarités pour simplifier et rationaliser leurs fonctionnements respectifs.

Cette école primaire s'inscrit donc dans un programme plus large regroupant UAPE, salles de gymnastique, école de musique et abri PCi conformément à l'autorisation de construire décidée le 6 février 2020 par la Commission cantonale des constructions (notifiée le 05 mars 2020).

## **2. Cadre général du projet**

La demande de la commune de Monthey pour un nouveau bâtiment a été soumise au Département de l'économie et de la formation le 4 mars 2011. La décision de principe du Département de l'économie et de la formation a été prise le 20 avril 2011.

Le processus a pris un tour plus concret en 2012 lors de la tenue d'un concours d'architecture à l'issue duquel le projet « Classes Vertes » a été désigné lauréat.

Plusieurs procédures et recours ont retardé le dossier, c'est pour cette raison qu'il est soumis à l'approbation du Grand Conseil une décennie après la décision de principe.

Il est à préciser que les décisions d'octroyer une subvention se font généralement avant la mise en l'enquête publique, une fois le devis général connu et le crédit d'engagement approuvé par le conseil général ou l'assemblée primaire. Dans le cas d'espèce, il était préférable de s'assurer que les recours contre les modifications du plan de zone, contre le plan de quartier avec son règlement et le projet en lui-même soient totalement ou partiellement tranchés avant de le soumettre au Grand Conseil.

### **2.1. Procédures**

Une procédure de modification partielle du plan de zone et un plan de quartier avec son règlement ont été mis à l'enquête publique en 2014 afin de permettre le développement de ce centre. Les derniers recours ont été rejetés par le Tribunal fédéral en 2018.

En 2019, c'est au tour du projet de construction d'être mis à l'enquête publique. L'autorisation de construire a été octroyée par la CCC en date du 06 février 2020 (notifiée le 05 mars 2020). Le recours pendant au Tribunal fédéral a été tranché en faveur de la commune au début du mois de septembre 2022.

La Municipalité souhaite débiter les travaux durant le premier semestre 2023.

## 2.2. Maître d'œuvre

Le projet de construction est conduit par la commune, maître d'œuvre, en collaboration avec le Service Immobilier et Patrimoine et le Service de l'enseignement.

Le crédit d'engagement de 49.65 millions de francs a été accepté par le conseil général dans le cadre du budget 2020.

## 3. Nécessité du nouveau bâtiment

Il est nécessaire d'adapter les infrastructures actuelles, de manière à mieux répondre aux besoins de l'enseignement primaire. Certains bâtiments scolaires, qui revêtaient à l'époque un caractère provisoire, sont aujourd'hui très vétustes. Leur maintien exigerait des investissements trop importants.

L'évolution des effectifs est stable et fluctue de manière régulière. Après une légère diminution autour des années 2010, nous retrouvons aujourd'hui des valeurs déjà connues en 2000. Le programme des locaux demeure donc d'actualité.

Entre l'année scolaire 2012/2013 et aujourd'hui, les effectifs scolaires ont crû de 4%. L'augmentation est donc mesurée. Le projet Mabillon V pourra accueillir dans une occupation normale 440 élèves. Si les locaux étaient en exploitation aujourd'hui, 370 élèves s'y trouveraient. Une réserve existe donc pour faire face au développement annoncé de plusieurs quartiers de la ville de Monthey.

Afin de couvrir les besoins en éducation physique, deux nouvelles salles de gymnastique seront construites pour répondre pleinement aux attentes de l'école. Les leçons d'éducation physique seront toutes possibles dans une salle dédiée.

Globalement, un centre scolaire de cette importance prend tout son sens dans un secteur centralisé et favorise à la fois une organisation plus cohérente de l'école (déplacements, activités annexes...), mais aussi une plus grande sécurité des élèves, avec la présence de zones de rencontre et zones 30 km/h.

Cette centralisation permettra de tendre vers une meilleure mixité sociale.

La clause du besoin est pleinement remplie.

## 4. Projet de construction

*Projet définitif*



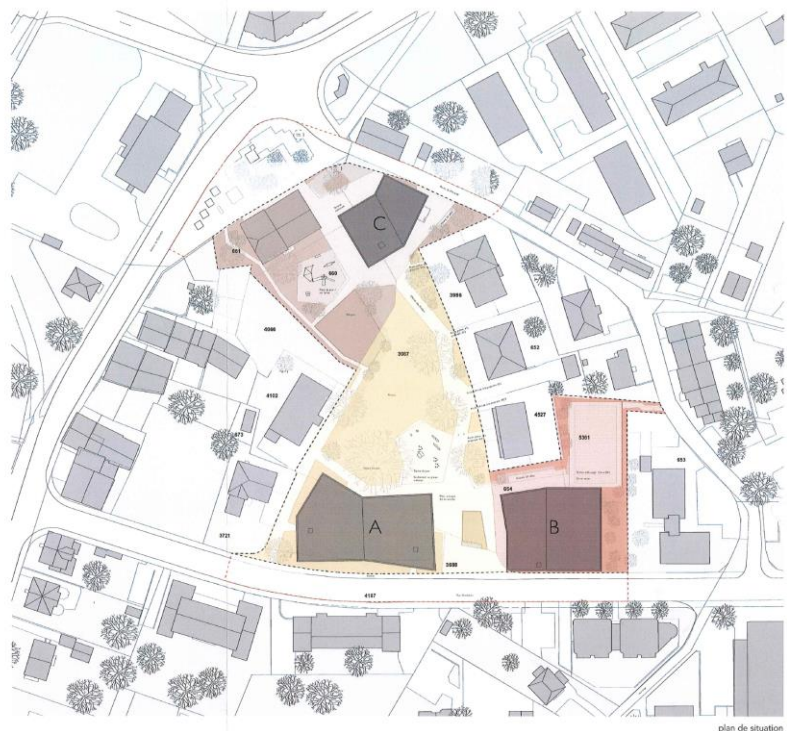
Le projet soumis au Grand Conseil a été développé par le bureau Esposito Javet. Il a été retenu au terme d'un concours organisé en 2012, auquel était intégré le canton, avec le service Immobilier et Patrimoine et l'architecte cantonal, ainsi que le service de l'enseignement et le service cantonal de la jeunesse.

Le prolongement du mandat, avec le bureau d'architectes lauréat du concours, mais aussi l'appui des différents bureaux techniques, a permis de finaliser le projet et de quantifier plus précisément les coûts.

Il se compose de trois bâtiments, abritant notamment vingt salles de classe standard, neuf salles d'appui ou d'enseignement spécialisé, trois salles ACM, une salle de rythmique, des locaux pour l'école de musique, une UAPE, des locaux pour les sociétés locales et deux salles de gym, devant permettre de faire face à de nouvelles demandes.

Il a été décidé d'entreprendre les travaux en 2 étapes : École et UAPE puis les salles de gym.

Surface du terrain (ST) = surface des parcelles		
parcelles n°:	661	
	= 1'012 m <sup>2</sup>	
	3987	
	= 1'530 m <sup>2</sup>	
	3658	
	= 4'989 m <sup>2</sup>	
	654	
	= 1'556 m <sup>2</sup>	
	5361	
	= 968 m <sup>2</sup>	
	4187 (pariel)	
	= 319 m <sup>2</sup>	
	<u>11'879 m<sup>2</sup></u>	
Surface bâtie		
existant	ferme Vinay	404 m <sup>2</sup>
nouveau	bâtiment A (école)	1'283 m <sup>2</sup>
	bâtiment B (salles de sport)	1'033 m <sup>2</sup>
	bâtiment C (UAPE)	588 m <sup>2</sup>
		<u>3'308 m<sup>2</sup></u>
Surfaces externes		
bâtiment A (école)	surface verte	2'513 m <sup>2</sup>
	surface chemins / préau	1'986 m <sup>2</sup>
bâtiment B (salles de sport)	surface verte	537 m <sup>2</sup>
	surface chemins / préau	534 m <sup>2</sup>
	surface tertian sport multi usage	420 m <sup>2</sup>
bâtiment C (UAPE)	surface verte	1'200 m <sup>2</sup>
	surface chemins / préau	1'381 m <sup>2</sup>
		<u>8'574 m<sup>2</sup></u>



### Concept architectural

Le projet propose une implantation sensible de trois bâtiments dont les répartitions d'activités sont très concluantes : le pôle scolaire-école de musique et le pôle gymnastique (A et B) se situent sur la rue Monthéolo; le pôle restaurant scolaire et UAPE est quant à lui en relation avec la ferme à Vannay (C), tout en la mettant en valeur.

Entre ces deux occupations du territoire, un généreux espace libre est offert à la collectivité. Les volumes ont le même gabarit et sont habilement « pliés » par rapport au contexte urbain, tout en trouvant une réponse spatiale intérieure de qualité.

Les différentes fonctions du programme peuvent être utilisées indépendamment les unes des autres et également en dehors du temps scolaire.

### *Programme des locaux (surfaces nettes SIA 416)*

Le programme des locaux est réparti dans les bâtiments A (école) et B (salle de sports)

<u>Locaux situés dans le bâtiment de l'école</u>		<u>m<sup>2</sup></u>
Sous-sol	Abri PC	270 m <sup>2</sup>
	Salle de l'harmonie	200 m <sup>2</sup>
	Local technique	90 m <sup>2</sup>
	Local serveur	8 m <sup>2</sup>
	Local samaritains	134 m <sup>2</sup>
	Locaux de groupes et indivi.	267 m <sup>2</sup>
	Local concierge	13 m <sup>2</sup>
Rez-de-chaussée	Hall d'entrée	301 m <sup>2</sup>
	Salles de classe 3 x 73 m <sup>2</sup>	219 m <sup>2</sup>
	Salles ACM 3 x 73 m <sup>2</sup>	219 m <sup>2</sup>
	Salle d'appui 3 x 19 m <sup>2</sup>	57 m <sup>2</sup>
	Salle multi / bibliothèque	136 m <sup>2</sup>
	WC + local nettoyage + rang	m <sup>2</sup>
1 <sup>er</sup> étage	Salles de classe 8 x 74 m <sup>2</sup>	600 m <sup>2</sup>
	Salles d'appui 3 x 19 m <sup>2</sup>	57 m <sup>2</sup>
	Salle enseign. Spécialisé 1x	45 m <sup>2</sup>
	Salle des maîtres, cuisinette	74 m <sup>2</sup>
2 <sup>ème</sup> étage	Salles de classe 9 x 74 m <sup>2</sup>	666 m <sup>2</sup>
	Salles d'appui 4 x 19 m <sup>2</sup>	76 m <sup>2</sup>
	Salle enseign. spécialisé 1x	45 m <sup>2</sup>

<u>Locaux situés dans le bâtiment des salles de sport</u>		<u>m<sup>2</sup></u>
Sous-sol	Salle de sport 18.5/28/8.15	520 m <sup>2</sup>
	Local engins sport	89 m <sup>2</sup>
	Vestiaires/douches f+g+m/h	102 m <sup>2</sup>
	Local technique	67 m <sup>2</sup>
	Local stockage	24 m <sup>2</sup>
	Infirmierie	13 m <sup>2</sup>
Rez-de-chaussée	Secrétariat/ admin / accueil	65 m <sup>2</sup>
	Bureaux direction, adjoints	44 m <sup>2</sup>
	Foyer / Buvette	78 m <sup>2</sup>
	Gradins salle de gym	89 m <sup>2</sup>
1 <sup>er</sup> étage	Bureau de coordination	13 m <sup>2</sup>
	Salle de conférence	37 m <sup>2</sup>
	Archives	12 m <sup>2</sup>
	Vestiaires filles	37 m <sup>2</sup>
	Vestiaires garçons	37 m <sup>2</sup>
	Vestiaire maître	13 m <sup>2</sup>
	Local engins	87 m <sup>2</sup>
	Salle de sport 18.5/28/8.15	558 m <sup>2</sup>
2 <sup>ème</sup> étage	Salle de rythmique	139 m <sup>2</sup>
	Vestiaires filles	24 m <sup>2</sup>
	Vestiaires garçons	24 m <sup>2</sup>
	Gradins salle de gym	89 m <sup>2</sup>

Le programme des locaux inclut également une réserve et anticipe ainsi l'effet d'attractivité.

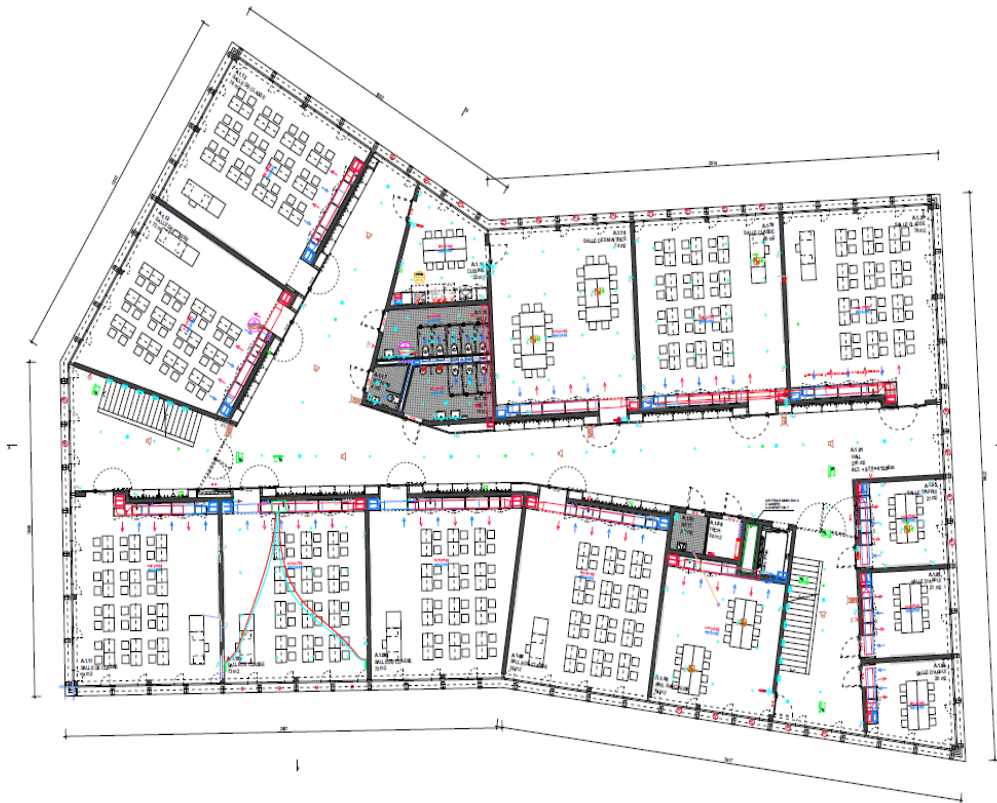
La salle de gymnastique est conforme aux normes Macolin. Elle est à disposition de la commune, respectivement des clubs en dehors des heures de cours.

Les locaux n'étant pas affectés à des besoins scolaires ne sont pas subventionnés : abri PCi, le local pour l'Harmonie municipale, les samaritains, les groupes etc...

*Plan du rez-de-chaussée du bâtiment de l'école*



*Plan du 1<sup>er</sup> étage*

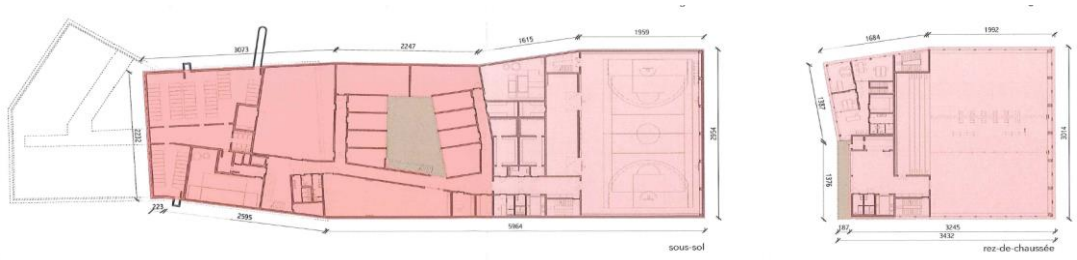


*Plan du 2<sup>ème</sup> étage*

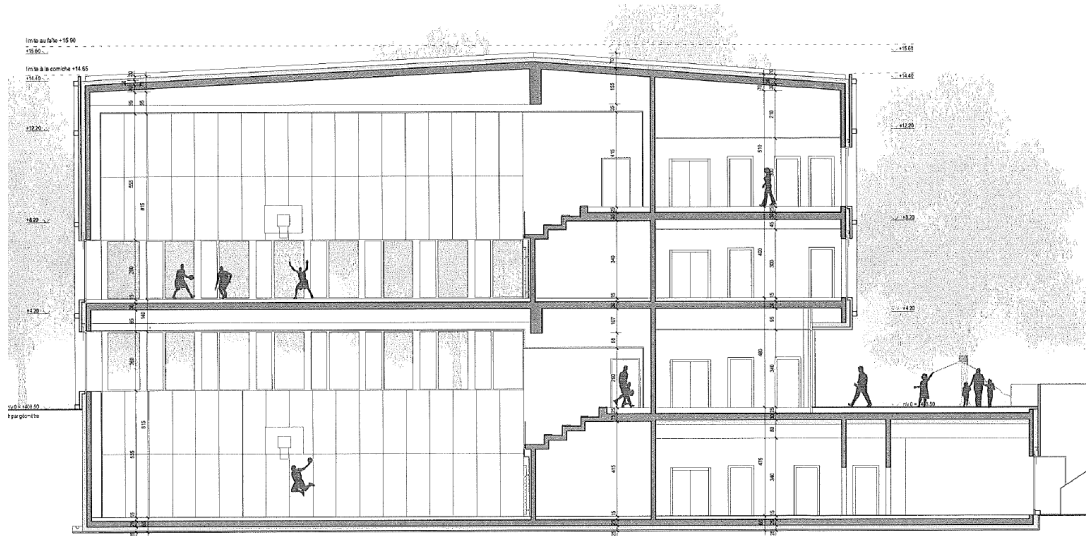
*Images des couloirs et vestiaires de l'école*



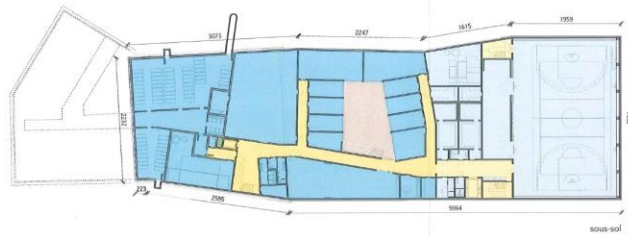
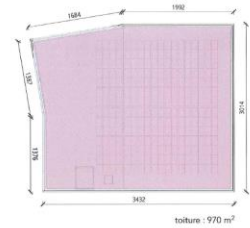
## Plans du bâtiment des salles de sports



## Coupe sur les deux salles de sports superposées et zone entrée/admin. sur la droite



	surface nette SN (m <sup>2</sup> )	surface utile SU (m <sup>2</sup> )	surface de dégagement, SD (m <sup>2</sup> )	surface d'installations SI (m <sup>2</sup> )	surface externe nette SEN (m <sup>2</sup> )
étage +2	386	298	81	7	-
étage +1	934	797	132	5	-
rez	362	205	150	7	-
entrée	-	-	-	-	26
sous-sol	891	800	87	4	-
total 1	3543	3070	450	23	26
école de musique locaux de société	1172	995	174	3	-
patio	-	-	-	-	105
total	4715	4065	624	26	131



## Concepts statique, énergétique et sécuritaire

Le projet répond évidemment à la totalité des réglementations en vigueur, tant sécuritaires (parasismique et assurance qualité pour la protection incendie) qu'énergétiques (Minergie, énergie solaire ...), écologiques et économiques.

## 5. Frais de construction

Le total des charges s'élève à Fr. 50 mio TTC, répartis comme suit :

École	17 mio
Salles de sport	15.5 mio
UAPE	11.5 mio
Abris PC	1 mio
Ecole de musique	5 mio

En ce qui concerne l'école et les salles de sport, soit les objets admissibles à la subvention, la répartition des charges s'élève à Fr. 32'617'690.30. TTC et se répartit comme suit :

### Bâtiment de l'école

CFC 0	Terrain	Fr.	0.00
CFC 1	Travaux préparatoires	Fr.	637'413.70
CFC 2	Bâtiment	Fr.	12'014'117.00
CFC 3	Equipements d'exploitation	Fr.	417'275.00
CFC 4	Aménagements extérieurs	Fr.	1'039'739.00
CFC 5	Frais secondaires	Fr.	569'205.00
CFC 9	Ameublement et décoration	Fr.	1'205'321.00
		Fr. HT	15'883.070.70
		<b>Fr. TTC</b>	<b>17'106'067.15</b>

### Bâtiment des salles de sport

CFC 0	Terrain	Fr.	0.00
CFC 1	Travaux préparatoires	Fr.	1'059'919.90
CFC 2	Bâtiment	Fr.	11'528'710.50
CFC 3	Equipements d'exploitation	Fr.	200'378.00
CFC 4	Aménagements extérieurs	Fr.	634'267.00
CFC 5	Frais secondaires	Fr.	535.051.00
CFC 9	Ameublement et décoration	Fr.	444'295.00
		Fr. HT	14'402'621.40
		<b>Fr. TTC</b>	<b>15'511'623.25</b>

## 6. Financement

La participation du canton est conforme au Règlement fixant les normes et directives concernant les constructions scolaires du 23 mars 2005. (état au 01.09.2020)

Selon la réglementation cantonale, le montant à subventionner est de 20'449'502 francs, il ne se rapporte pas aux coûts effectifs du projet, car le Service de l'enseignement contribue sur une base forfaitaire cantonale à hauteur de 30%. La contribution cantonale est de 6'134'850.00 francs (indice 01.04.2022).

Le projet a été inclus dans la planification intégrée pluriannuelle 2021-2025 du Canton, du Département de l'économie et de la formation, respectivement du Service de l'enseignement.

Les premiers travaux sont prévus durant le premier semestre 2023 et s'achèveront en 2027. Pour de tels projets, l'élaboration du décompte final nécessite au moins une année après la fin des travaux.

Le terme du paiement de la subvention peut être fixé au 31 décembre 2028.

## **7. Conclusion**

Une infrastructure contemporaine est un des facteurs essentiels au bon fonctionnement d'une école. Grâce à sa capacité d'accueil, à sa situation géographique et à la qualité de ses équipements, cette construction offre un cadre d'enseignement adapté aux attentes et aux besoins des enfants et des élèves.

C'est pourquoi nous recommandons que le canton prenne en charge les frais de subvention d'un montant de 6'134'850 francs pour la réalisation des bâtiments de l'école primaire et des salles de sports.

Nous espérons que le Grand Conseil voudra bien accepter le projet que nous lui soumettons par ce message, et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, l'assurance de notre haute considération et vous recommandons, avec nous, à la protection divine.

Sion,

Le Président du Conseil d'État: **Roberto Schmidt**  
La Chancelière d'État: **Monique Albrecht**